

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports

Jeunesse et Sports

REF : DJS2010020

Signataire : ML/SRC

OBJET :Attribution d'une subvention complémentaire à l'Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers (OMJA)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles L2312 –1 et L 2312 – 2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de partenariat entre la Commune et l'Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers,

Considérant le surcroît d'activités de l'OMJA ayant généré des dépenses supplémentaires notamment dans le cadre de l'initiative Aubercanal Foot, pour un montant de 70 500€,

Considérant que la Commune doit rembourser à l'association 40 800€ correspondant aux dépenses de personnel de deux agents ayant intégré le Point Information Jeunesse (PIJ)

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ACCORDE : une subvention complémentaire à l'OMJA de 111 300 €

Pour le Maire

L'adjoint délégué